



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2018-74 bis

PUBLIÉ LE 7 mars 2018

# TABLE DES MATIÈRES

## **MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE Direction Interrégionale de la Mer Manche Est-mer du Nord**

Décision n° 291 / 2018 Portant nomination d'un pilote HAUTURIER -Zone Manche-mer-du-Nord- Monsieur CAROLI Andréa.

Décision n° 292 / 2018 Portant nomination d'un pilote HAUTURIER -Zone Manche-mer-du-Nord- Monsieur LO PRESTI Mario.



## MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est-mer du Nord

Le Havre, le 06 mars 2018

Service de Contrôle des Activités Maritimes

### Décision n° 291 / 2018

#### Portant nomination d'un pilote hauturier -Zone Manche-mer-du-Nord-

Le Directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord,

- VU le décret 79-354 du 2 mai 1979 modifié portant institution du certificat de pilote hauturier ;
- VU l'arrêté ministériel n° 6490 D-79/NM2/PIL du 27 décembre 1979 modifié fixant les conditions d'obtention et le programme des connaissances exigées pour la délivrance du certificat de pilote hauturier ;
- VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU la décision directoriale n° 730/2017 du 17 juillet 2017 portant ouverture d'un examen pour l'obtention du certificat de pilote hauturier en Manche-Mer-du-Nord ;
- VU la décision directoriale n° 834/2017 du 6 septembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Mer-du-Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités et littorales ;
- VU la décision directoriale n° 995/2017 du 05 octobre 2017 portant fixation des membres du jury de l'examen pour l'obtention du certificat de pilote hauturier en Manche-Mer-du-Nord ;
- VU la décision directoriale n° 1092/2017 du 26 octobre 2017 portant fixation de la liste des candidats autorisés à se présenter à l'examen pour l'obtention du certificat de pilote hauturier, zone Manche-Mer-du-Nord ;
- VU la décision directoriale n° 1099/2017 du 02 novembre 2017 portant modification des membres du jury de l'examen pour l'obtention du certificat de pilote hauturier, zone Manche-Mer-du-Nord ;

**VU** le procès-verbal de la commission d'examen pour la délivrance du certificat de pilote hauturier en date du 8 novembre 2017 ;

**Sur** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

**DÉCIDE :**

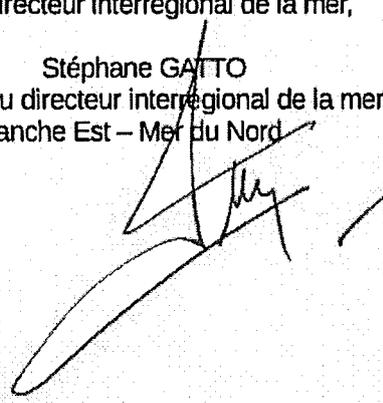
**Article 1 :** Monsieur CAROLI Andrea, né le 25/04/1963 à CARRARA (Italie) et identifié sous le numéro LH 20177265-E, est nommé pilote hauturier pour la zone Manche -est-Mer-du-Nord ;

**Article 2 :** La présente nomination prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018;

**Article 3 :** Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et son adjoint, délégué à la mer et au littoral, sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée aux recueils administratifs des régions Hauts-de-France et Normandie.

pour le directeur interrégional de la mer,

Stéphane GATTO  
Adjoint au directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord



**Copi à :**

DDTM 76/ DML 76  
DGITM/DST/PTF2  
Préfecture de région-SGAR HDF  
Préfecture de région-SGAR Normandie  
Monsieur PAPA Carlo  
Dossier SCAM

Horaires d'ouverture : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 - Fax : 33 (0) 2 35 43 38 70  
mél: dirn-memn@developpement-durable.gouv.fr  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 – 76083 LE HAVRE Cedex



## MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est-mer du Nord

Le Havre, le 06 mars 2018

Service de Contrôle des Activités Maritimes

### Décision n° 292 / 2018

#### Portant nomination d'un pilote hauturier -Zone Manche-mer-du-Nord-

Le Directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord,

- VU** le décret 79-354 du 2 mai 1979 modifié portant institution du certificat de pilote hauturier ;
- VU** l'arrêté ministériel n° 6490 D-79/NM2/PIL du 27 décembre 1979 modifié fixant les conditions d'obtention et le programme des connaissances exigées pour la délivrance du certificat de pilote hauturier ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** la décision directoriale n° 730/2017 du 17 juillet 2017 portant ouverture d'un examen pour l'obtention du certificat de pilote hauturier en Manche-Mer-du-Nord ;
- VU** la décision directoriale n° 834/2017 du 6 septembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Mer-du-Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités et littorales ;
- VU** la décision directoriale n° 995/2017 du 05 octobre 2017 portant fixation des membres du jury de l'examen pour l'obtention du certificat de pilote hauturier en Manche-Mer-du-Nord ;
- VU** la décision directoriale n° 1092/2017 du 26 octobre 2017 portant fixation de la liste des candidats autorisés à se présenter à l'examen pour l'obtention du certificat de pilote hauturier, zone Manche-Mer-du-Nord ;
- VU** la décision directoriale n° 1099/2017 du 02 novembre 2017 portant modification des membres du jury de l'examen pour l'obtention du certificat de pilote hauturier, zone Manche-Mer-du-Nord ;

**VU** le procès-verbal de la commission d'examen pour la délivrance du certificat de pilote hauturier en date du 8 novembre 2017 ;

**Sur** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

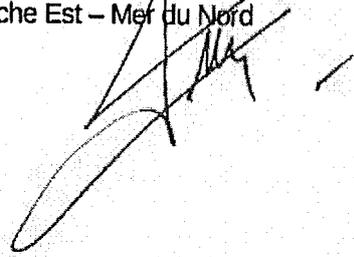
**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Monsieur LO PRESTI Mario, né le 12/11/1979 à CATANIA (Italie) et identifié sous le numéro 19914382-U du quartier des étrangers de Marseille, est nommé pilote hauturier pour la zone Manche -est-Mer-du-Nord ;

**Article 2 :** La présente nomination prend effet à compter du 1 er mars 2018;

**Article 3 :** Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et son adjoint, délégué à la mer et au littoral, sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée aux recueils administratifs des régions Hauts-de-France et Normandie.

pour le directeur interrégional de la mer,  
Stéphane GATTO  
Adjoint au directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord



**Copies À :**

DDTM 76/ DML 76  
DGITM/DST/PTF2  
Préfecture de région-SGAR HDF  
Préfecture de région-SGAR Normandie  
Monsieur PAPA Carlo  
Dossier SCAM

Horaires d'ouverture : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 - Fax : 33 (0) 2 35 43 38 70  
mèl: dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 – 76083 LE HAVRE Cedex